

## Le Tribunal administratif valide le projet de Haropa Port

Plusieurs associations avaient déposé un recours au Tribunal administratif de Versailles contre le projet de plate-forme portuaire multimodale de Haropa Port. L'instance judiciaire les a déboutées le 4 juillet et a confirmé le caractère d'intérêt général du futur port situé principalement à Achères.

À l'horizon 2040, le projet du Port Seine-Métropole Ouest à Achères deviendra une plateforme multimodale d'une nouvelle génération. Avec une emprise de 100 hectares, il doit permettre le développement de l'activité fluviale. Haropa Port, le promoteur de ce gigantesque projet, mise même sur la création de 800 à 1 000 emplois quand le chantier sera terminé. Sauf que celui-ci n'est pas du goût de tout le monde. Des associations comme Rives de Seine Nature Environnement et Non au Pont d'Achères, avaient décidé de porter un recours au Tribunal administratif de Versailles.

Le 4 juillet, il a débouté les associations et a confirmé

l'utilité publique du projet de plateforme portuaire multimodale. L'instance judiciaire avance notamment que le futur port contribuera « à diminuer les émissions de gaz, à effet de serre liées au transport de marchandises en intensifiant le report modal de la voie routière vers la voie fluviale et la voie ferroviaire ». ■



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

En mai 2023, le centre d'éducation canine d'Achères Montgommery avait été exproprié par des pelleteuses.